



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

N° d'ordre :
34

Séance du 29 avril 2026

Objet

Budget du SAD GIR 1 à 4

Affectation des résultats
du compte administratif
2025

L'an deux mil vingt-six, le vingt-neuf avril à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Redon, dûment convoqué le 14 avril 2026, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans la salle des Commissions de l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Pascal Duchêne, Président du CCAS.

Président de séance : Monsieur Duchêne, Président du CCAS

Membres présents : Mesdames Lanson, Torlay, Verpillot, Montagut, Messieurs Thiam, Hairault, Madame Brault-Pitaud, Monsieur Arnal, Vignaud, Mesdames Salitra et Porteret.

Absents excusés ayant donné mandat de vote :

Madame Elisabeth Gancel, pouvoir donné à Madame Adélaïde Montagut
Madame Nicole Motte-Tchernia, pouvoir donné à Madame Marie Salitra

Absents excusés n'ayant pas donné mandat de vote :

Madame Natacha Maës

Secrétaire de séance : Madame Nadège Périon

**Nombre des membres du
Conseil**

En exercice 15

Présents 12

Votants 14

Vote

Pour 14

Contre 0

Abstention 0



BUDGET DU SAD GIR 1 A 4

AFFECTATION DES RÉSULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF 2025

Vu l'instruction comptable et le plan de comptes M22 applicables aux établissements et services publics sociaux et médico-sociaux,

Vu la délibération du Conseil d'Administration n°2025-46 du 7 octobre 2025,

Considérant qu'en conformité avec le compte de gestion du receveur, les résultats antérieurs sont constatés comme suit :

- Section d'exploitation : résultat de clôture de l'exercice 2025 = + 162 325,83 €
- Section d'investissement : résultat de clôture de l'exercice 2025 = + 35 056,04 €

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale,

Après en avoir délibéré

A L'UNANIMITÉ

DÉCIDE d'affecter les résultats du compte administratif 2025 du budget SAD GIR 1 à 4 comme suit :

- Résultat d'exploitation 2025 = excédent de fonctionnement (hors reports) de + 17 783,06 € affecté au budget 2026 en augmentation du résultat excédentaire reporté de + 144 542,77 €, soit un résultat cumulé excédentaire à inscrire au compte 002 de + 162 325,83 €.
- Résultat d'investissement 2025 = excédent d'investissement (hors reports) de + 181,11 € affecté au budget 2026 en augmentation du résultat excédentaire reporté de + 34 874,93 €, soit un résultat cumulé excédentaire à inscrire au compte 001 de + 35 056,04 €.

DIT que la présente délibération sera adressée au Service de Gestion Comptable de Redon et au Président du Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine.

Pour extrait conforme,

Pascal Duchêne,
Président du CCAS



La secrétaire de séance,
Nadège Périon,
Directrice du CCAS

Le Président du CCAS informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de son exécution sur l'application Télérecours Citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr